

Image not found or type unknown



Quels sont mes droits je suis intermittente du spectacle

Par **dedale**, le **22/09/2010** à **10:41**

Bonjour, je suis intermittente du spectacle et je travaille pour le même employeur depuis 20 ans. Celui-ci me paie dans le cadre de mon statut, c'est-à-dire plusieurs cachets par mois. Il n'y a jamais eu de contrat écrit. CDD. Mon activité relève de l'activité normale de l'entreprise. Mon employeur a embauché une personne en CDI pour faire le travail que je réalisais. Quand à moi, il m'a changé de poste. Ma question est de savoir si je peux prétendre à des indemnités de licenciement sur les 20 ans travaillés. Car j'ai demandé à plusieurs reprises un CDI que l'on m'a refusé et aujourd'hui nous sommes en conflit. Merci pour votre réponse.